



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 MARS 2017**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	57
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 22 mars 2017, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 16 mars 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Epinais-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis

M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette

M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Mme Sophie	DEQUEKER	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
Mme Anne de ROCQUIGNY donne pouvoir à M. Jean-Luc VALENTIN
Mme Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
Mme Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Ouiam HAMMAN
Mme Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
Mme Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC
M. Gilles CORDIER donne pouvoir à M. Pierre COSTI
M. Jacques LEPELTIER donne pouvoir à M. Rémi BETIN à compter du point 24.

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson

M. Rémi BETIN, commune de Longjumeau est arrivé au point 2.

M. Pierre COSTI, commune de Palaiseau est arrivé au point 20.

Secrétaire de séance : Monsieur Francisque Vigouroux

Soit 57 délégués présents et 69 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.

Soit 58 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 2 à 20.

Soit 59 délégués présents et 72 délégués présents et représentés du point 20 à 23.

Soit 58 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 23 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1ER FÉVRIER 2017

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 1^{er} février 2017.

2 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF) POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'AdCF pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2017 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

3 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE (UME) POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'UME 91 pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 3 000€ ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

4 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2016 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2016	3 027 352,77
Dépenses 2016	3 122 400,66
Solde d'exécution 2016	-95 047,89
Part du résultat de fonctionnement 2015 affecté en fonctionnement en 2016	139 781,03
Résultat de clôture de fonctionnement 2016	44 733,14

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2016	2 458 825,01
Dépenses 2016	2 472 991,32
Solde d'exécution 2016	-14 166,31
Résultat de clôture 2015	1 441 676,46
Résultat de clôture d'investissement 2016	1 427 510,15

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Michel BOURNAT quitte la salle du Conseil communautaire au moment du vote.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2016	3 027 352,77
Dépenses 2016	3 122 400,66
Solde d'exécution 2016	-95 047,89
Part du résultat de fonctionnement 2015 affecté en fonctionnement en 2016	139 781,03
Résultat de clôture de fonctionnement 2016	44 733,14

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2016	2 458 825,01
Dépenses 2016	2 472 991,32
Solde d'exécution 2016	-14 166,31
Résultat de clôture 2015	1 441 676,46
Résultat de clôture d'investissement 2016	1 427 510,15

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2016 ;
 - APPROUVE le compte administratif 2016 ;
 - ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2016 pour le budget annexe aménagement tels qu'ils sont résumés ci-dessous à savoir :
 - a. Résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement : 44 733,14 €
 - b. Résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement : 1 427 510,15
 - PROCEDE à l'affectation suivante :
 - a. Article 002 (recette) : résultat de fonctionnement reporté : 44 733,14 €.
 - b. Article 001 (recette) : résultat d'investissement reporté : 1 427 510,15 €.
- 1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Michel BOURNAT rentre dans la salle après le vote du compte administratif 2016 du budget annexe aménagement.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre		Montants
011	Charges à caractère général	110 833,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 833,34
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		221 666,68
77	Produits exceptionnels	19 993,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 939,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	44 733,14
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		221 666,68

INVESTISSEMENT		
Chapitre		Montants
21	Immobilisations corporelles	1 381 403,52
040	Opérations patrimoniales	156 939,97
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 538 343,49
040	Opérations patrimoniales	110 833,34
001	Résultat d'investissement reporté	1 427 510,15
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 538 343,49

7 - CRÉATION DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2017

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de créer à compter du 3 avril 2017 le budget annexe « eau potable » avec les caractéristiques suivantes :

- Utilisation de la norme comptable M49
- Budget voté toutes taxes comprises
- Budget annexe sans autonomie financière
- Budget voté par chapitres

8 - AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2016	59 557,71
Dépenses 2016	43 722,07
Solde d'exécution 2016	15 835,64
Part du résultat de fonctionnement 2015 affectée en fonctionnement en 2016	186 614,19
Résultat de clôture de fonctionnement 2016	202 449,83

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2016	170 268,65
Dépenses 2016	30 131,12
Solde d'exécution 2016	140 137,53
Résultat de clôture 2015	-170 268,65
Résultat de clôture d'investissement 2016	-30 131,12

- DECIDE d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 comme suit :
- Article 002 R - « résultat de fonctionnement reporté » : 89 470,44 €
 - Article 1068 R – « excédents de fonctionnement capitalisés » : 112 979,39 €
 - Article 001 D - « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 30 131,12 €

9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement		
Chapitres		Montants
011	Charges à caractère général	121 871,64
012	Charges de personnel	116 820,44
023	Virement à la section d'investissement	93 000,33
042	Opérations d'ordre entre sections	15 000,00
Total dépenses		346 692,41

Chapitres		Montants
70	Produits des services	229 121,97
75	Autres produits de gestion courante	28 100,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	89 470,44
Total recettes		346 692,41

Section d'investissement		
Chapitres		Montants
21	Immobilisations corporelles	229 417,92
041	Opérations patrimoniales	68 569,32
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 131,12
Total dépenses		328 118,36

Chapitres		Montants
27	Immobilisations financières	38 569,32
041	Opérations patrimoniales	68 569,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	112 979,39
040	Opérations d'ordre entre sections	15 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	93 000,33
Total recettes		328 118,36

10 - ACTUALISATION DES MÉTHODES D'AMORTISSEMENT

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACTUALISE les durées d'amortissement comme suit :

PROCEDURE : AMORTISSEMENT LINEAIRE		Durée
a)	Immobilisations incorporelles	
	Logiciels	2 ans
	frais relatifs aux documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
b)	Immobilisations corporelles	
	Voitures	5 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	3 ans
	Matériels classiques	6 ans
	Instruments de musique	8 ans
	Coffre-fort	20 ans
	Maquettes	5 ans
	Installations et appareils de chauffage	20 ans
	Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
	Équipements de garage et atelier	10 ans
	Matériel et outillage technique	10 ans
	Équipements de cuisines	10 ans
	Équipements sportifs	20 ans
	Bâtiments légers, abris	10 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
	Infrastructures de communication électronique	15 ans
	Installations de voirie	20 ans
	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
	Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
	Terrains de gisement (mines et carrières)	Sur la durée du contrat d'exploitation
	Plantations	20 ans
	Stations d'épuration : ouvrages lourds	60 ans
	Stations d'épuration : ouvrages courants (bassins de décantation, d'oxygénation...)	30 ans
	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	40 ans
	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
	Pompes, appareils électromécaniques, installations de ventilation	15 ans
	Organes de régulation (électroniques, capteurs,...)	8 ans
c)	Subventions d'équipement versées (*)	
	Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
	Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
	Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

11 - VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2017 aux valeurs suivantes :

Communes	Taux
Ballainvilliers	7,65%
Bures-sur-Yvette	7,94%
Champlan	5,12%
Gif-sur-Yvette	6,80%
Gometz-le-Châtel	10,89%
Ignny	9,17%
La Ville-du-Bois	7,65%
Les Ulis	4,99%
Linas	7,65%
Longjumeau	7,26%
Montlhéry	7,65%
Orsay	6,83%
Palaiseau	6,16%
Saclay	6,74%
Saint-Aubin	4,44%
Vauhallan	10,28%
Villebon-sur-Yvette	3,39%
Villejust	4,95%
Villiers-le-Bâcle	9,48%
Verrières-le-Buisson	5,09%
Wissous	5,09%

12 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Bures-sur-Yvette pour la réhabilitation de la « Grande Maison » ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Bures-sur-Yvette ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

13 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CHAMPLAN

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Champlan pour la réfection de la rue de la Division Leclerc partie haute ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Champlan ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

14 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Gif-sur-Yvette pour divers travaux ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Gif-sur-Yvette ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

15 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'IGNY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Igny pour des travaux d'isolation thermique et de remplacement des menuiseries du complexe sportif Marcel Cerdan ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Igny pour des travaux de développement de la vidéo protection ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Igny pour des travaux de réhabilitation de l'école Charles Perrault ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours avec la commune d'Igny ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

16 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DES ULIS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis pour la réalisation des travaux de rénovation du groupe scolaire Les Millepertuis ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis pour les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique de la Maison pour Tous des Amonts ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours avec la commune des Ulis ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

17 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LINAS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Linas pour la réfection de diverses voiries ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Linas ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

18 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Marcoussis pour la réalisation des travaux de requalification du centre-village ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Marcoussis pour la réalisation des travaux de construction d'un modulaire deux plateaux avec destruction du Milleclub ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Marcoussis pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la toiture des courts de tennis et de changement des éclairages ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours avec la commune de Marcoussis ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

19 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Massy pour la rénovation des installations d'éclairage public ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Massy ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

20 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Montlhéry pour la réalisation des travaux de construction d'un nouvel accueil de loisirs ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Montlhéry pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire de 6 classes ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Montlhéry pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau gymnase ainsi que tout document relatif à cette affaire
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours avec la commune de Montlhéry ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

21 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE NOZAY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Nozay pour la création d'une maison de santé pluri professionnelle ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Nozay ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

22 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Orsay pour la réalisation d'un terrain de rugby synthétique ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune d'Orsay ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

23 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SACLAY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saclay pour la réalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du gymnase de Favreuse ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saclay pour la réalisation des travaux d'agrandissement de salle loisirs et culture ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer les conventions de fonds de concours avec la commune de Montlhéry ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

24 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saint-Aubin pour la réalisation de travaux sur divers bâtiments, d'études et de l'acquisition d'un véhicule ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Saint-Aubin ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

25 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Verrières-le-Buisson pour la réhabilitation du centre André Malraux ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Champlan ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

26 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE VILLEJUST

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Villejust pour la réalisation des travaux de réalisation d'un city parc ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Villejust;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

27 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE VILLIERS-LE-BÂCLE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Villiers-le-Bâcle pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage de l'église, de création de cavurnes au cimetière et de rénovation des écoles ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Villiers-le-Bâcle ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

28 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE WISSOUS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Wissous pour la construction d'une restauration municipale de type cuisine centrale et l'agrandissement de l'école La Fontaine ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Wissous ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

29 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE SUR LE QUARTIER DU MOULON AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'intervention foncière concernant le quartier de Moulon ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

30 - SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE MASSY POUR LA SUBVENTION "100 QUARTIERS INNOVANTS ÉCOLOGIQUES"

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPORTE son soutien aux dossiers de candidature déposés par la commune de Massy auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les quartiers Massy-Atlantis et Vilgénis en vue de pouvoir bénéficier de l'aide régionale pour l'aménagement de « 100 Quartiers innovants et écologiques ».

31 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME POUR L'ÉTUDE DE RECONVERSION D'UNE FRICHE À NOZAY, DITE LE FIEF DE LUNÉZY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME au taux maximum pour la réalisation d'une étude de reconversion d'une friche dite « Fief de Lunézy », à Nozay par la Communauté d'agglomération ;
- DIT que les crédits correspondant sont inscrits aux chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

32 - CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT LANCÉ PAR L'ADEME POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « du PCET au PCAET » de la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME ;
- APPROUVE le projet de programme d'actions et le plan de financement prévisionnel;
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de candidature ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « du PCET au PCAET » de la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME.

33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OUEST ESSONNE (ALECOE) ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne (ALECOE) au titre de l'année 2017 et le versement d'une subvention d'un montant de 75 000€ ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : Mme Marie-Pierre DIGARD

34 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABOEUF DU PLATEAU DE SACLAY (ADEZAC)

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association ADEZAC pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le versement d'une cotisation de 5 000 euros à l'association ADEZAC correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

35 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SYSTEMATIC ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 60 000 euros à l'association Systematic pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs 2017 avec l'association Systematic et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

36 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ 1600076 RELATIF A LA COLLECTE SÉPARATIVE DES DECHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché relatif à la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes de la Communauté Paris-Saclay décomposé en 2 lots avec les entreprises suivantes :

Lot 2 – tranche ferme : société SEMAER pour son offre variante pour un montant de 8 709 595 € HT.

- DIT que ce marché est passé pour une durée d'exécution de :

Pour le lot 1 :

- Sept (7) ans fermes, soit 84 mois à compter du 1^{er} avril 2017 pour Chilly-Mazarin, Verrières-le-Buisson et Wissous ;
- Six (6) ans et deux (2) mois ½ fermes, soit 74,5 mois à compter du 15 janvier 2018 pour Massy ;

Pour le lot 2 :

- Sept (7) ans fermes, soit 84 mois à compter du 1^{er} avril 2017 pour Marcoussis ;
- Six (6) ans et dix (10) mois fermes, soit 82 mois à compter du 1^{er} juin 2017 pour Epinay-sur-Orge ;
- Six (6) ans et six (6) mois fermes, soit 78 mois à compter du 1^{er} octobre 2017 pour Saulx-les-Chartreux ;
- Quatre (4) ans et quatre (4) mois fermes, soit 52 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 pour Nozay ;
- DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2017 et suivants, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

4 ABSTENTIONS : M. Michel ROUYER, M. Thomas JOLY, Mme Véronique CHATEAU-GILLE, Mme Caroline FOUCAULT

Pas pris part au vote : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE

37 - DÉFINITION ET APPROBATION DE LA LISTE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- RETIENT le faisceau d'indicateurs suivants pour la définition d'une ZAE sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay :
- La vocation économique inscrite au PLU ;
- Le statut public des voiries ;
- Une superficie minimum (2 ha) ;
- La continuité urbaine avec un tissu d'activités (excluant les sites isolés et les entreprises seules) et la cohérence de l'implantation (intégration dans l'environnement) ;
- La volonté publique d'intervenir, tant en fonctionnement (entretien, gestion, animation, promotion), qu'en investissement (création, requalification, extension) ;
- APPROUVE la liste des ZAE communautaires ;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre le transfert effectif des ZAE en 2017 et à signer tout document y afférent ;
- DIT que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) se réunira à ce sujet en tant que de besoin.

38 - SECTEUR DE LA BONDE - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS-SACLAY ET LES COMMUNES DE CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN ET MASSY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière passée avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay et les communes de Champlan, Chilly-Mazarin et Massy ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°2 à la convention d'intervention foncière et tout document relatif à ce dossier ;
- DIT que la Communauté d'agglomération participera, dans les deux ans qui viennent, aux études de programmation économique et urbaine qui permettront de préciser le programme d'aménagement et le calendrier des actions foncières à mettre en œuvre.

39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BGE PARIF POUR LA GESTION DE LA COUVEUSE D'ENTREPRISES ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention entre la communauté d'agglomération Paris-Saclay et la BGE PaRIF, relative à la Couveuse d'entreprises implantée à Courtabœuf chez APIS DEVELOPPEMENT ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels ;
- ATTRIBUE une subvention de 18 000 euros à l'association BGE PaRIF ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

40 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART)

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au GART ;
- APPROUVE le versement de la somme de 7246,16 € à l'association GART correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

41 - CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR LES LIGNES DE BUS (GHP, J, 15 ET 17) - PARTICIPATION FINANCIERE 2017

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'agglomération prévue dans la convention particulière, à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de l'année 2016 ;
- DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération, telle que prévue dans ladite convention, pour les lignes de bus GHP et J est de 22 791,56 €HT pour l'année 2016, au profit de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget de l'année 2017, chapitre et fonctions nécessaires ;
- DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, telle que prévue dans ladite convention, pour les lignes de bus 15 et 17 est de 86 241,21 €HT pour l'année 2016, au profit la Communauté d'agglomération ;
- DIT que la recette est prévue au budget communautaire de 2017, chapitre, fonctions et articles nécessaires.

42 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU STIF POUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRÊTS DE BUS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS SACLAY

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès du STIF pour l'étude de mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêts de bus de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

43 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION SCIENCE ACCUEIL ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association Science Accueil pour l'année 2017 ;
- ATTRIBUE le versement d'une cotisation de 20 000 €uros à l'association correspondant au montant de l'adhésion pour 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'engagement avec l'association Science Accueil et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

44 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION INCUBALLIANCE ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2017-2019 avec l'association IncubAlliance et ses avenants éventuels ;
- ATTRIBUE une subvention annuelle de 60 000 euros à l'association IncubAlliance ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget des années concernées.

45 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SCIENTIPOLE CROISSANCE ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention annuelle de 60 000 euros à l'association Scientipôle-Croissance ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs 2017-2019 avec l'association Scientipôle-Croissance et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017 et suivants.

46 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ILE DE SCIENCE POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT TED'X 2017

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association Ile de Science pour l'organisation de l'évènement TED'X 2017 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

47 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC POLE EMPLOI

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de coopération avec le Pôle Emploi ;
- AUTORISE le Vice-président en charge de l'emploi et l'insertion à signer la convention et ses avenants éventuels.

48 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ATOUT PLIE NORD-OUEST 91

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91, pour l'année 2017 ;
- APPROUVE le versement de la somme de 256 921 euros à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 correspondant au montant d'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Dominique FONTENAILLE

49 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION LOCALE DES ULIS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale des Ulis, sise 1 Rue de l'Aube, 91940 LES ULIS, pour l'année 2017;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale des Ulis ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.
- APPROUVE le versement de la somme de 144 378 euros à la Mission Locale des Ulis correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

50 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION LOCALE VITACITÉ

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la mission locale Vitacité, sise 10 Avenue du Noyer Lambert, 91300 MASSY, pour l'année 2017 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission locale Vitacité ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.
- APPROUVE le versement de la somme de 187 763 euros à la Mission Locale Vitacité correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Pierre COSTI

51 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À LA MISSION LOCALE DU VAL D'ORGE

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale du Val d'Orge, sise 27 Avenue de Brétigny, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, pour l'année 2017 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale du Val d'Orge ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 5000 euros à la Mission Locale du Val d'Orge correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

1 ABSTENTION : M. François PELLETANT

52 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale des Trois Vallées, sise 35 Rue Édouard Danaux, 91220 Brétigny-sur-Orge pour l'année 2017 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale des Trois Vallées ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 33 685 euros à la Mission Locale des Trois Vallées correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 pour les communes de Montlhéry et la Ville du Bois ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

53 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE EN ESSONNE (E2C) ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention pour subvention avec l'association Ecole de la deuxième chance en Essonne ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 120 000 euros à l'association Ecole de la deuxième chance en Essonne pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

Pas pris part au vote : M. Dominique FONTENAILLE

54 - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RANDOS DURABLES 2017

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-22 du conseil communautaire du 1^{er} février 2017 ;
- SOLLICITE l'intervention du Programme Européen LEADER dans le cadre d'un montant total de projet de 9 492 euros HT, pour l'organisation des Randos Durables 2017. Le taux d'aide publique sur ce dossier s'élève à 80 %, et les fonds FEADER demandés représentent 60% des aides publiques, face à une contrepartie apportée par la Communauté Paris-Saclay ;
- SOLLICITE auprès du Conseil régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre des Randos durable 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention.

Pas pris part au vote : Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Thomas JOLY

55 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIATS AVEC L'ÉCOLE TECOMAH, LA FERME DE VILTAIN ET L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES RANDOS DURABLES - ANNEE 2017

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de partenariat entre la Communauté Paris-Saclay et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Ferme de Viltain et TECOMAH dans le cadre des Randos durables 2017 ;
- AUTORISE le Président à les signer.

56 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATUREPARIF

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion, pour l'année 2017, à l'association Natureparif ;
- APPROUVE le versement de la somme de 1 500 euros à l'association Natureparif correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

57 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION BRUITPARIF

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion, pour l'année 2017, à l'association Bruitparif ;
- APPROUVE le versement de la somme de 6 160 euros à l'association Bruitparif correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC

58 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FERME DE BEL AIR ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer et verser une subvention de fonctionnement de 13 000 € pour l'année 2017 à l'Association des Amis de la Ferme du Bel Air ;
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat ;
- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 930 € pour l'année 2017 à l'Association des Amis de la Ferme du Bel Air au titre de la création du rucher pédagogique ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

59 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS DE PROLONGATION AUX CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICES ET TRAVAUX POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY ET VILLEJUST

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer les avenants suivants :
- Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Ballainvilliers ;
- Avenant n°4 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Champlan ;
- Avenant n°4 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de La Ville Du Bois ;
- Avenant n°8 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Linas ;
- Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Marcoussis ;

- Avenant n°8 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Montlhéry ;
- Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Nozay ;
- Avenant n°4 contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Villejust ;
- DIT que les avenants sont sans incidence sur le prix de l'eau.

1 VOTE CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

1 ABSTENTION : M. Dawari HORSFALL

Pas pris part au vote : M. Richard TRINQUIER

La séance étant interrompu, elle est levée à 22h30.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.66.57 / 69.59 ou par mail aux adresses suivantes : julie.lecca@paris-saclay.com / christelle.marque@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le

Le Président,

Michel BOURNAT

